

École d'avocat - Étude en parallèle

Par **juristocr**, le 14/01/2024 à 18:20

Bonjour à toutes et à tous, je me présente rapidement : J'ai 23 ans, j'ai obtenu au cours de l'année 2022-2023 mon M2 en Droit Immo et je prépare cette année le CRFPA dans le but de le passer en septembre 2024.

Je souhaitais savoir si, en cas d'obtention de l'examen, il était envisageable de concilier l'école d'avocat (enseignements, stages...) avec un nouveau cursus universitaire (autre que le droit évidemment).

Ou si, à l'inverse, il était préférable, toujours en cas d'obtention de l'examen, de différer mon entrée en école d'avocat à la fin de mes nouvelles études (soit, si tout se passe correctement, à mes 29 ans).

Si des personnes ont des informations ou des recommandations à ce sujet, ou si certains sont dans une situation similaire, tout conseil et partages de témoignages sont les bienvenus.

Merci beaucoup, au plaisir de vous lire.

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/01/2024 à 18:51

Bonjour

Je suis actuellement élève avocat. Mise à part au mois de janvier nous n'avons cours que trois jours par semaine. Donc on pourrait se dire que c'est jouable de faire des études à côté, surtout que cela vous donnera un statut d'étudiant, que n'ont pas les élèves-avocat, ce qui vous facilitera l'accès aux services du CROUS.

Toutefois, les écoles d'avocats fonctionnent en général sur le principe du cours inversé, c'est-à-dire, on aura souvent quelque chose à préparer pour chaque cours. Cela risque donc d'être difficile de jongler entre ERAGE et votre autre cursus. Cependant, je dis "difficile" mais pas impossible. En revanche, si vous faites une alternance (entendez par là que les écoles d'avocat, propose de faire un stage facultatif pendant la période de cours, 2 jours par semaine), alors là ce ne sera humainement plus tenable.

Il faut aussi vous demander si l'autre cursus que vous envisagé est réellement indispensable pour votre projet pro.

Bon courage pour votre CRFPA

Par **juristocr**, le **14/01/2024** à **19:29**

Merci pour votre réponse et vos encouragements, je prend en compte vos conseils et votre expérience

Cependant, j'aimerais avoir votre avis à propos de l'option qui consiste à différer mon entrée en école d'avocat?

Par **juristocr**, le **14/01/2024** à **20:11**

Aussi, une option à laquelle j'ai pensé, c'est différer mon entrée à l'école d'avocat afin de faire un Master ou autre à l'étranger, notamment dans une université américaine ou britannique.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/01/2024** à **21:56**

Alors l'entrée en différé est la bonne option. Vous pourrez facilement justifier ce choix si des avocats vous pose la question lors d'entretien.

Par **Floris22**, le **20/01/2024** à **21:52**

Bonjour

Je vous invite à rechercher des informations sur [Dimitri PHILOPOULOS, Avocat et Docteur en Médecine](#). En recherchant de la jurisprudence, je suis tombé sur cette personne et j'ai pensé à ce sujet.